



LIGUE DE PICARDIE DE VOLLEY-BALL COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 4 FEVRIER 2010

Présent(e)s : MM. Frédéric DUBOIS - Jacques MINTROT - Hugues POIRIER -
Nicolas BARDON - Jean-Louis VANHERPE - Jean-Luc DERESMES
Mmes Viviane VANHERPE - Ludivine GOY

Excusé(e)s : M. Frédéric BRINGAND

Invités : M. Christophe LEVEL

1/ Approbation du PV du Comité Directeur du 13 Novembre 2009

Approuvé.

2/ Approbation des PV de la CRS

Les PV n° 8 à 18 sont approuvés.

3/ Modification RICRA

Approuvé - Modification de l'article 13-4 :

L'âge limite pour officier en Régionale est de 63 ans révolus, cette limite peut être repoussée sous réserve de participation chaque année au stage pratique et validation par la CRA.

4/ Approbation PV CRA

PV n° 3 approuvé.

Le club d'ACA n'a fait aucun arbitrage à ce jour. Un courrier en LRAR sera envoyé au club pour lui rappeler que le RGER précise que le groupement sportif dont le quota d'arbitrage réalisé sera inférieur à 75 % sera classé à la dernière place du classement et sera rétrogradé en division inférieure.

Un stage d'arbitrage supplémentaire a été organisé en décembre à Albert. Il est à déplorer que peu de clubs en défaut ont participé à ce stage, la CRA ne souhaite pas reconduire ce stage supplémentaire qui laisse très peu de place à la pratique.

5/ Point facturation Clubs

La Ligue attend les règlements des dernières factures envoyées.

6/ Poste d'Agent de développement

2 candidatures : Gaëtan Cyrulic de Chauny et Stéphanie Meunier. Le Comité directeur réfléchit à la possibilité de créer 2 mi-temps. Ceci permettrait une plus large présence sur la Région. Les deux candidats participeront au stage minimes de février à Chauny.

7/ Conditions de report de match

Certains clubs ont décidé de ne pas jouer à cause des conditions climatiques (alors que d'autres sont allés jouer). Le Comité directeur décide que les matches qui n'ont pas été joués devront l'être.

Des dates de rencontres seront données aux différents clubs.

Cependant, il faudrait éviter que les commissions se trouvent dans la situation d'être interpellées téléphoniquement le samedi après-midi, pour prendre des décisions dont les différentes répercussions ne sont pas évaluables sur le moment.

Si les clubs considèrent que les bénévoles de la Ligue sont des surhommes corvéables à merci, ils se trompent.

8/ Situation du club ACA

Le Club a fait appel auprès de la Fédération concernant la décision de la Ligue de suspendre les licences en application de l'article 3.1.6 du RGER.

La Fédération a invalidé cette décision et donné une suite favorable à la requête du club avec pour raison que seule la Fédération peut suspendre une licence.

Les matches devront être rejoués, mais pour l'édition des licences nous questionnerons la Fédération sur l'interprétation du texte.

Cependant il est regrettable qu'un texte voté en 2006 en assemblée générale connu de la Fédération soit jugé non applicable en 2009. De ce fait il va falloir voir quelle procédure adopter pour la suite pour éviter de passer pour des incompetents. Du fait de cette décision la suspension des licences de tous les clubs depuis le début de la saison n'est plus valable.

9/ Stage MINIMES à CHAUNY

Un stage minimes en vue de la préparation des volleyades sera organisé à Chauny.

Nous tenons à remercier le club de Chauny et ses dirigeants pour l'aide qu'ils nous apportent pour la mise en place des stages.

10/ Inter comités benjamins poussins 2010

Cette compétition se déroulera le 10 avril à Chauny.

11/ Compétition inter zone benjamins benjamines

Cette compétition sera organisée par la Ligue de Picardie et le comité AISNE de volley-ball les 8 et 9 mai 2010 à Chauny.

En effet nous disposons de 2 gymnases, une restauration et un hébergement.

Cette manifestation regroupera les sélections départementales de la zone 2 soit 10 équipes masculines et 10 féminines.

Un regroupement de 240 personnes, il est important que toutes les sélections picardes soient présentes et que nous puissions donner un certain rayonnement à cette manifestation.

A ce jour, le nombre de licences est de 2192.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.

Le Président
M. Frédéric Dubois

Le Secrétaire Général
Mlle Ludivine GOY